

COMMISSION DE DISCIPLINE

REUNION DU 10/05/2023

ETAIENT PRESENTS, Messieurs,

- ZARZI ABDELAZIZ.....PRESIDENT
- BAHLOUL OMAR.....SECRETAIRE

ORDRE DU JOUR :

- 1- Traitement du courrier.
- 2- Affaires disciplinaire
- 3- Divers

Séance ouverte à 14h00 par le président qui souhaite la bienvenue aux membres présents, En suite passe la parole au secrétaire pour la lecture du courrier.

1-AFFAIRE DISCIPLINAIRE :

AFF N°299: RENC ESB/CRAC (M) DU 01/05/2023

- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale l'absence de l'équipe ESB sur le terrain.
- Vu le Règlement du championnat jeunes (ART 52)

Par ces motifs la cd décide :

- Match perdu par pénalité à l'équipe ESB pour octroyer le gain du match au club CRAC qui marque (03) trois points et (03) trois buts.
- Amende de 15000.00 DA est infligée au club ESB payable avant le 01/06/2023 (4eme Avertissements)

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne.

AFF N° 300 : RENC CRAC/CREG (M) DU 28/04/2023

- Vu la feuille de match.
- Vu que l'équipe CREG se présente sur le terrain avec un effectif de 09 joueurs
- Vu l'article 49 Règlement championnat jeunes

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- Match perdu par pénalité à l'équipe CREG pour octroyer le gain du match au club CRAC qui marque 03 points et 03 buts
- Défalcation d'un point au club CREG (M)
- Amende de 15000.00 DA est infligée au club CREG (Récidiviste) payable avant le 28/05/2023.

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne.

AFF N° 301 : RENC JSNV/ASPTTC (J) DU 06/05/2023

- BEKZIZ A/Rahim lic N° 0705(JSNV) 2 M/F pour propos injurieux envers arbitres exclu et amende de 7000.00 DA est infligée au club.

AFF N° 302 : RENC ASOC/AOR (C) DU 05/05/2023

- BENRACHEDI Chouaib lic N° 1067 (ASOC) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- ZOUAGHI A/Hafid lic N° 1252 (AOR) Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 303 : RENC JSNV/ASPTTC (S) DU 06/05/2023

- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale l'absence de l'équipe JSNV sur le terrain.
- Vu le Règlement du championnat jeunes (ART 52)

Par ces motifs la cd décide :

- Match perdu par pénalité à l'équipe JSNV pour octroyer le gain du match au club ASPTTC qui marque (03) trois points et (03) trois buts.
- Amende de 15000.00 DA est infligée au club JSNV payable avant le 06/06/2023 (2eme infraction)

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne.

AFF N° 304 : RENC MBC/CBDM (J.C.M) DU 05/05/2023

- Vu les feuilles des matchs.
- Vu les rapports des arbitres qui signalent les absences des catégories jeunes CBDM (J.C)
- Vu l'article 52 Règlement championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- Match perdu par pénalité à l'équipe CBDM (J.C) pour octroyer les gains des matchs au club MBC qui marque (03) trois points et (03) trois buts.
- Amende de 15000.00DA est infligée au club CBDM Pour les deux catégories payable avant le 05/06/2023. 9eme infraction.

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne.

AFF N° 305 : RENC MBC/CBDM (M) DU 05/05/2023

- Vu les feuilles des matchs
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale l'absence des deux équipes sur le terrain.
- Vu le Règlement du championnat jeunes (ART 52)

Par ces motifs la cd décide :

- Match perdu par pénalité aux deux équipes MBC et CBDM.
- Amende de 15000.00 DA est infligée aux deux clubs MBC et CBDM payable avant le 05/06/2023

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne.

AFF N° 306 : RENC CBDM/WRDC (M) DU 01/05/2023

- Vu la feuille de match.
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale l'absence de l'équipe CBDM sur le terrain
- Vu l'article 52 Règlement championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- Match perdu par pénalité à l'équipe CBDM (M) pour octroyer le gain de match au club WRDC qui marque (03) trois points et (03) trois buts.
- Amende de 15000.00DA est infligée au club CBDM payable avant le 01/06/2023 **10eme infraction.**

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne.

AFF N° 307 : RENC UDOC/CSAM (M) DU 01/05/2023

- Vu la feuille de match.
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale l'absence de l'équipe UDOC sur le terrain
- Vu l'article 52 Règlement championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- Match perdu par pénalité à l'équipe UDOC (M) pour octroyer le gain de match au club CSAM qui marque (03) trois points et (03) trois buts.
- Amende de 15000.00DA est infligée au club UDOC payable avant le 01/06/2023 **2eme infraction.**

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne

AFF N° 307 : RENC UDOC/CSAM (M) DU 01/05/2023

- Vu la feuille de match.
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale l'absence de l'équipe UDOC sur le terrain
- Vu l'article 52 Règlement championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- Match perdu par pénalité à l'équipe UDOC (M) pour octroyer le gain de match au club CSAM qui marque (03) trois points et (03) trois buts.
- Amende de 15000.00DA est infligée au club UDOC payable avant le 01/06/2023 **2eme infraction.**

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne

AFF N° 308 : RENC MCHB/CMB (M) DU 06/05/2023

- Vu la feuille de match.
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale l'absence de l'équipe MCHB sur le terrain
- Vu l'article 52 Règlement championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- Match perdu par pénalité à l'équipe MCHB pour octroyer le gain de match au club CMB qui marque (03) trois points et (03) trois buts.
- Amende de 15000.00DA est infligée au club MCHB payable avant le 06/06/2023 **1ere infraction.**

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne

Le Président

A . ZARZI

Le Secrétaire

O . BAHLOUL